



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENTS NUMÉRO 569-17, 579-17

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville :

QUE ce Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018 les règlements suivants :

**569-17 Règlement abrogeant le Règlement 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin**

**579-17 Projet de Règlement numéro 579-17 portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 527-16**

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à [www.shannon.ca](http://www.shannon.ca) ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Me Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 13<sup>e</sup> jour de mars 2018, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 13<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2018

Le directeur général adjoint et greffier,  
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA